

Règlement particulier du tournoi « Le 3^e Double Détente »

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton

(FFBaD)

Article 1: Généralités

- 1.1** Le tournoi est sous le nom « Le 3^e Double Détente ». Il se déroulera les 6 et 7 juillet 2024, au gymnase André Nicolas situé au 25 rue Léontine Sohier 91160 Longjumeau, sur 7 terrains.
- 1.2** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3** Le Juge-Arbitre de la compétition est Hervé HUE. Ses décisions seront sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2 ainsi que les règles sanitaires et dispositifs concernant le Covid-19.
- 1.4** Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
-

Article 2: Séries et Tableaux

- 2.1** Le « Le 3^e Double Détente » est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « minime, cadet, junior, senior et vétéran ».
- 2.2** Afin de proposer les meilleures cotes pour chaque tableau en double dame, double homme et double mixte, les tableaux seront découpés en 5 séries qui seront N2-N3 ; R4-R5 ; R6-D7 ; D8-D9 ; P10-NC
- 2.3** L'organisation se réserve le droit de réajuster le découpage ci-dessus afin d'équilibrer au besoin les tableaux en nombre de participants.
- 2.4** L'ensemble des tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules avec 1 sortant dans chaque poule (sauf exception suite au nombre de paires dans le tableau) suivie d'une phase en élimination directe.
- 2.5** En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) et d'en fermer si une trop forte affluence est constaté.
- 2.6** En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.7** En cas de forte affluence une liste d'attente sera mise en place.
-

Article 3: Inscriptions

- 3.1** La date limite d'inscription est fixée au 4 Juin 2024, date à laquelle seront validés et figés les tableaux ET les CPPH. Le tirage au sort est fixé à la date du 21 juin 2024 et une mise à jour du CPPH sera effectué pour déterminer les têtes de séries mais le CPPH pris en compte restera celui de la date de fin des inscriptions.
- 3.2** Les inscriptions se feront exclusivement en ligne sur le site badnet.org ou via l'application Ebad.
- 3.3** Le règlement des inscriptions devra se faire par la même occasion en ligne par carte bancaire sur badnet.org ou via l'application Ebad. Il est obligatoire pour l'inscription. Seules les inscriptions dûment payées à la clôture des inscriptions seront retenues.

3.4 L'adresse de contact est : le3edoubledetente@gmail.com . L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription qui pourrait nuire à la bonne tenue de son tournoi ou engendrer des problèmes de gestion ou de communication.

3.5 Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, 22€ pour 2 tableaux.

3.6 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 07h30 à 22h00 et/ou le dimanche de 07h30 à 19h00.

3.7 Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant d'une inscription mal complétée sont supportées par le joueur ou son club.

3.8 Aucun surclassement ne sera autorisé jusqu'à la fin des inscriptions, les deux joueurs sont dans l'obligation d'être dans les points de la série.

Article 4: Forfaits

4.1 Tout joueur s'inscrivant au tournoi « Le 3^e Double Détente » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur n'étant plus disponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.3 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5: Déroulement

5.1 Les convocations seront disponibles en ligne après le tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse du correspondant inscrit dans la base de BADNET. En cas de plusieurs notifications, ne tenir compte que de la dernière convocation en ligne ou envoyée.

5.2 Tout joueur doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est : BABOLAT grade 2.

5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier de la compétition est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage ou arbitrer. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui pourra, dans la mesure du possible, soit arbitrer le match, soit désigner un arbitre à cet effet.

5.8 L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points.

- 5.9** Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.10** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus ou sur le coté du terrain est compté faute, au service comme en jeu.
- 5.11** Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coachs, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.12** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.13** La participation au tournoi « Le 3^e Double Détente » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.14** L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 5.15** Les récompenses seront distribuées au vainqueur et au finaliste à la fin de leur finale.
- 5.16** Les tableaux se joueront en entier chaque jour, les doubles dames et hommes le samedi et les doubles mixte le dimanche.